

Renforcer le soutien et le dialogue avec les familles

L'ESSENTIEL

- └ Le soutien financier aux familles les plus modestes est renforcé.
- └ L'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants est un facteur déterminant de réussite scolaire.
- └ Cela passe par une meilleure association des parents à la vie de l'École. À la rentrée 2018, la Mallette des parents va y contribuer :
 - ce dispositif propose aux parents une série de réunions sur des sujets précis indispensables au suivi et à la réussite de la scolarité de leurs enfants ;
 - toute l'année, un site Internet, mallettedesparents.education.gouv.fr, accompagne parents et professeurs pour développer une co-éducation efficace.

Soutien financier aux familles

Deux grands dispositifs d'aides permettent de soutenir les familles les plus modestes et de faire face aux situations difficiles que peuvent connaître certains élèves :

- les bourses nationales ;
- les fonds sociaux.

Un effort financier significatif pour les bourses nationales

En cette rentrée 2018, les collégiens boursiers sont au nombre de 860 000 et les lycéens boursiers de 575 000, soit un élève du 2nd degré sur quatre.

Sur l'année scolaire 2018-2019, les familles de collégiens bénéficieront de l'augmentation de 25 % de l'ensemble des niveaux de bourses décidée en 2017.

Montant annuel des bourses scolaires nationales du 2nd degré
(année scolaire 2018-2019)

	Collège	Lycée
Échelon 1	105 euros	435 euros
Échelon 3	453 euros	630 euros
Échelon 6	–	921 euros

Les familles dont les enfants suivent une scolarité en internat (en collège ou lycée) peuvent également bénéficier d'une prime d'internat d'un montant de 258 euros pour l'année scolaire 2018-2019.

En 2018, le montant des crédits consacrés à ces dispositifs s'élève à 708 millions d'euros, contre 649 millions d'euros en 2017, soit une augmentation de 9 %.

Ces dispositifs de soutien s'ajoutent à l'allocation de rentrée scolaire versée par les caisses d'allocations familiales, pour un montant compris entre 367 euros et 401 euros à la rentrée 2018.

Une procédure allégée pour les familles

Un simulateur en ligne permet désormais aux familles de vérifier si elles peuvent bénéficier d'une bourse pour leur enfant au collège ou au lycée¹.

Par ailleurs, pour faciliter les démarches, **les demandes de bourses de collège de l'enseignement public sont dématérialisées** depuis la rentrée 2017. Cette simplification a été étendue aux bourses de lycée au printemps 2018 en vue de la présente rentrée scolaire. Plus de la moitié des demandes de bourse de lycée ont d'ores et déjà été effectuées en ligne.

Des fonds sociaux pour aider les familles en difficulté

Deux types de fonds sociaux permettent aux établissements de soutenir les familles lorsqu'elles rencontrent des difficultés : le fonds social collégiens et lycéens et le fonds social pour les cantines.

Ces deux dispositifs ont bénéficié à environ 390 000 élèves en 2017, pour un montant total de 49 millions d'euros. La dotation 2019 au titre des fonds sociaux s'élève à 55 millions d'euros.

La Mallette des parents

L'implication des familles dans la scolarité de leurs enfants est inégale, souvent par méconnaissance du milieu scolaire, alors qu'il s'agit d'un facteur essentiel de réussite des enfants.

L'objectif de la Mallette des parents est d'inviter toutes les familles à l'école et au collège afin d'explicitier les enjeux de la scolarité, l'organisation de l'École, le rôle de chaque interlocuteur, le déroulement des apprentissages, les savoirs à acquérir ou encore les grandes étapes du suivi médical de l'enfant (cf. fiche 22).

La mallette comporte deux volets :

- l'organisation à l'école ou au collège de réunions avec les parents ;
- la mise à disposition des parents et des équipes éducatives de ressources permettant de trouver des réponses à l'ensemble des questions qu'ils peuvent se poser.

¹ http://www.education.gouv.fr/cid88/les-aides-financieres-au-college.html#Le_simulateur_de_bourse_de_college ; http://www.education.gouv.fr/cid151/aides-financieres-au-lycee.html#Le_simulateur_de_bourse_de_lycee

L'expérimentation de la Mallette des parents dans l'académie de Créteil

La Mallette des parents est expérimentée depuis 2008.

Depuis sa mise en place dans l'académie de Créteil, des professeurs l'utilisent pour animer la discussion avec les familles lors d'ateliers-débats.

Une étude de l'École d'économie de Paris publiée en 2010 souligne les effets positifs de ce dispositif sur l'assiduité des élèves et leurs résultats scolaires :

Dans les classes dont certains parents ont bénéficié du programme, les comportements des élèves sont nettement meilleurs que dans les autres classes.

	Moyenne ou proportion dans les classes témoins	Moyenne ou proportion dans les classes bénéficiaires	Différence : effet du programme
Nombre de ½ journées d'absence non justifiée	4,3	3,6	- 0,7
Avertissement ou sanction	10,9 %	8,4 %	- 2,5 points
Très bonne note de vie scolaire	32,6 %	37,4 %	+ 4,8 points
Distinctions au conseil de classe	34,5 %	38,5 %	+ 4,0 points

Source : École d'économie. Les variables sont mesurées au 3^e trimestre. Toutes les différences sont statistiquement significatives, étant donnée la taille des échantillons. Les « très bonnes notes de vie scolaire » sont définies comme la note maximum dans le collège de l'élève ou cette note moins 1.

Chaque début d'année scolaire, **trois réunions thématiques** seront proposées aux parents dans les écoles et les collèges. Le Code de l'éducation sera modifié en ce sens.

Ces réunions doivent permettre aux parents et aux professeurs d'échanger. Elles sont donc de préférence organisées en petits groupes et portent sur des sujets majeurs comme les apprentissages, la sensibilisation aux enjeux de santé et de prévention des addictions, l'importance du sommeil et d'une bonne alimentation, etc.

Mis en ligne début septembre 2018, le site mallettedesparents.education.gouv.fr offre aux parents comme aux équipes pédagogiques des ressources classées par niveau scolaire et par thématique.

Ce site permet en particulier aux parents de prolonger les échanges avec les professeurs et de disposer de toutes les informations nécessaires pour les aider à accompagner la scolarité de leurs enfants.

Il propose également aux équipes éducatives des supports pour organiser et animer les rencontres avec les familles :

- préparer les rencontres avec les parents ;
- intégrer la relation avec les parents dans le projet d'école ;
- construire avec les parents le projet personnel de l'élève ;
- prendre en charge une situation de harcèlement.

Le site de la Mallette des parents s'enrichira régulièrement de nouvelles ressources afin de renforcer le lien de confiance entre l'École et les familles.

Améliorer le bien-être des enfants à l'école



L'ESSENTIEL

- └ Le bien-être des enfants à l'école est indispensable pour leur permettre d'avoir confiance en l'école, confiance en eux-mêmes et confiance en leur réussite.
- └ Éduquer, protéger et prévenir sont les conditions d'une scolarité sereine pour les élèves.
- └ En lien étroit avec le ministère de la Santé, le ministère de l'Éducation nationale travaille à une meilleure articulation entre santé scolaire et santé publique.

Renforcer le suivi des élèves

L'article L. 541-1 du Code de l'éducation dispose que **tous les élèves doivent bénéficier d'une visite médicale** au cours de leurs sixième et douzième année.

En 2016, seulement 47 % des élèves ont bénéficié d'un bilan de santé à 6 ans.

Or, la question du dépistage précoce des problèmes liés aux dents, à la vue et à l'ouïe est fondamentale pour répondre :

- à l'inégal suivi médical des enfants ;
- aux difficultés scolaires qui en sont parfois la conséquence.

C'est pourquoi, le 26 mars 2018, le Plan national de santé publique présenté par le Premier ministre a posé un objectif clair : **d'ici 2020, 100 % des enfants doivent avoir bénéficié d'une visite préventive avant 6 ans.**

Ces visites permettront d'avoir une vigilance toute particulière pour les troubles Dys et une meilleure prévention.

Par ailleurs, la Mallette des parents (cf. fiche 21) donne toutes les informations nécessaires aux familles pour qu'elles puissent faire suivre la santé de leurs enfants.